

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le premier septembre, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des Conseillers pour une session ordinaire qui se tiendra le huit septembre deux mil onze à vingt heures trente minutes.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu de la réunion précédente*
- Rapport annuel 2010 du SMICTOM du Pays de Fougères
- Convention d'assistance technique pour la surveillance des périmètres de protection des captages d'eau publics, destinées à l'alimentation humaine
- Convention pour la prise en charge d'une personne dans le cadre d'un contrat aidé de l'Etat
- Contrat à durée déterminée pour poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (CDD un an)
- Contrat à durée déterminée pour poste d'animateur (CDD de 4 mois)
- Création de 2 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe TNC (année scolaire 2011/2012)
- Décision modificative
- Droits de préemption
- Divers

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Etaient présents : 13

Mme AUNEAU - M. TRAVERS - Mme VIEL – M. GUITTIER - Mme LECOURSONNAIS - M. MONNERIE - Mme LE QUERE - Mme MANAC'H - M. LE ROUX - M. JOURDAN – M. GUIN – M. BREGIER - M. DEAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : 9

M. LHERMELIER – M. MASSE - Melle TRAVERS – M. DEODAT – Mme CAPRAIS - M. GUERIN – Mme RIVIERE– M. PACHOL - M. COUDEVILLAIN.

M. LHERMELIER a donné procuration à M. TRAVERS.
M. MASSE a donné procuration à Mme AUNEAU.
Melle TRAVERS a donné procuration à M. BREGIER.
M. DEODAT a donné procuration à Mme MANAC'H.
Mme CAPRAIS a donné procuration à M. MONNERIE.
M. GUERIN a donné procuration à M. GUITTIER.
Mme RIVIERE a donné procuration à Mme LECOURSONNAIS.
M. PACHOL a donné procuration à M. GUIN.
M. COUDEVILLAIN a donné procuration à Mme VIEL.

Secrétaire : Mme MANAC'H.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2011.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté par 19 voix pour et 3 abstentions.

2011/09/01 RAPPORT ANNUEL 2010 du SMICTOM du PAYS DE FOUGERES

Monsieur BREGIER, délégué au SMICTOM et rapporteur, présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2010 réalisé par le SICTOM du Pays de Fougères.

Monsieur LE ROUX demande à Monsieur BREGIER, délégué au SMICTOM et rapporteur, de faire une synthèse du document présenté et lui demande de préciser ce qu'il retire des chiffres énoncés. Il indique également que la situation financière confortable du SMICTOM est justifiée afin de pouvoir faire face aux différents projets du SMICTOM que Monsieur BREGIER n'a d'ailleurs pas été évoqué.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport annuel 2010 du SICTOM qui comporte les éléments techniques et financiers de gestion du service.

2011/09/02 CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA SURVEILLANCE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU PUBLICS, DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir entre le Syndicat Mixte pour la Gestion du Fonds Départemental pour le Développement de la Production d'Eau Potable d'Ille et Vilaine « SMG35 », le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Bassin du Couesnon « SMPBC » et la Commune de SAINT AUBIN DU CORMIER.

Cette convention a pour objet de définir les règles d'intervention du SMG35 dans le cadre de l'assistance technique apportée au SMPBC, pour la surveillance des périmètres de protection du captage du Rocher. Elle est établie pour une durée de 6 ans renouvelable pour une durée identique et est conclue à titre gratuit.

Monsieur MONNERIE demande si la durée de la gratuité est d'une année ?

Monsieur TRAVERS répond que, selon les termes de la convention, la gratuité est de six ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTTE** les termes de la convention. **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

2011/09/03 CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDE DE L'ETAT

Monsieur LE ROUX indique que le CAE n'a pas vocation à suppléer à des carences du service public. Il demande quelle formation sera proposée à la personne bénéficiaire du contrat ? Il constate que l'on fait des économies sur des mesures sociales.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention pour la prise en charge d'une personne dans le cadre d'un contrat aidé de l'Etat (contrat d'accompagnement à l'emploi). Cette personne interviendra pour l'entretien de l'espace Bel Air. Le contrat sera conclu à temps non complet (20 heures) pendant une durée minimum de 6 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par **19 voix Pour et 3 abstentions**, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant pour la prise en charge d'une personne dans le cadre d'un contrat aidé de l'Etat, pour une durée minimum de 6 mois.

2011/09/04 CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur LE ROUX aurait souhaité connaître, par le biais d'une fiche de poste, les missions confiées à la personne recrutée. Il précise qu'il faut structurer les embauches.

Monsieur MONNERIE indique que, dans un souci d'efficacité et d'économie, on attend des personnes un peu plus spécialisées.

Monsieur TRAVERS répond que la personne recrutée est polyvalente, qu'elle vient de terminer un CAE dans une autre collectivité, que le recrutement a été fait en fonction de l'équipe en place selon deux principes, la polyvalence et l'autonomie.

En vue de renforcer l'équipe des services techniques et pour permettre de prendre le temps du recrutement d'un agent stagiaire ou titulaire, Madame le Maire propose au conseil municipal de signer un contrat à durée déterminée d'une durée de un an sur un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 3 abstentions, DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2011. AUTORISE Madame le Maire à signer un contrat à durée déterminée d'une durée de un an sur ce poste. L'intéressé percevra une rémunération calculée sur le 1^{er} échelon du grade, indice brut 297.

2011/09/05 CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR POSTE D'ANIMATEUR

Les règles de fonctionnement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement imposent la présence d'un personnel qualifié. L'accueil de loisirs de la commune fonctionne plus de 80 jours par an et accueille plus de 80 enfants. Il est donc indispensable d'avoir une personne titulaire du BPJEPS pour diriger la structure.

Dans l'attente de la décision de la communauté de communes concernant la prise de compétence enfance/jeunesse, Madame le Maire propose de créer un poste d'animateur à temps complet, du 13 septembre au 31 décembre 2011. Cet agent remplira les fonctions de directeur de l'ALSH et aura aussi la mission de coordinateur du service enfance/jeunesse regroupant l'ALSH, la halte garderie et l'espace jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix Pour, une abstention et un souhait de ne pas prendre part au vote, DÉCIDE la création d'un poste d'animateur, à temps complet, pour la période du 13 septembre 2011 au 31 décembre 2011. AUTORISE Madame le Maire à signer un contrat à durée déterminée sur ce poste. L'intéressé(e) percevra une rémunération calculée sur le 1^{er} échelon du grade, indice brut 325.

2011/09/06 CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE TNC (ANNEE SCOLAIRE 2011/2012)

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'effectif des enfants fréquentant le restaurant scolaire est très élevé. Pour assurer le service des repas, l'encadrement et la sécurité, il convient de créer deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, pour l'année scolaire 2011/2012, à raison de :

- 1 heure 45 minutes par jour de cantine pour l'un (1,75 x 4 = 7 h).

- 1 heure 45 minutes par jour de cantine + 2 heures le mercredi pour l'autre (1,75 x 4 + 2 = 9 h).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et une abstention, DÉCIDE la création, pour l'année scolaire 2011/2012, de deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de

- 1 heure 45 minutes par jour de cantine pour l'un (1,75 x 4 = 7 h).

- 1 heure 45 minutes par jour de cantine + 2 heures le mercredi pour l'autre (1,75 x 4 + 2 = 9 h).

Un recrutement direct sera effectué et la rémunération sera établie sur la base de l'indice brut 297.

2011/09/07 DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 décembre 2009 acceptant la rétrocession gratuite des voies et réseaux du lotissement de Monsieur LECHABLE. Il est nécessaire d'intégrer à l'inventaire la valeur de la voirie estimée à la somme de 500 €.

En conséquence, Madame le Maire soumet la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : article 2112-041 500 €

Recettes : article 1328-041 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à effectuer les opérations ci-dessus.

2011/09/08 DROIT DE PRÉEMPTION MENDAILLE

Madame le Maire fait connaître qu'elle a reçu de Maître GATEL, notaire à LIFFRE, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, 2 allée du Luxembourg, appartenant à Madame MENDAILLE Martine, Mesdemoiselles MENDAILLE Gwladys et Anaïs, cadastré section H n°469 pour 913 m².

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/09/09 DROIT DE PRÉEMPTION CONSORTS VIEL

Madame le Maire fait connaître qu'elle a reçu de Maître RIMASSON, notaire à Saint Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, 23 rue du Bourg au Loup, appartenant aux Consorts VIEL, cadastré section E n° 254 et E n° 1193 pour partie, pour une superficie d'environ 500 m². Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (Madame VIEL ne prend pas part au vote), RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

DIVERS :

Monsieur TRAVERS donne l'information suivante sur la ZAC de la Bellangerie : divers certificats d'urbanismes ont été reçus en mairie, ce qui annonce une transaction immobilière concernant les Consorts DUVAL pour l'ensemble des biens. L'EPF souhaite une négociation amiable pour la famille DUVAL. Pour d'autres parcelles, une délibération avant déclaration d'utilité publique sera demandée au conseil municipal avant la fin de l'année.

Questions de Monsieur MONNERIE :

- « Lors du conseil du 30 juin, en divers, il avait été demandé où en était la procédure en cours pour le Trait d'Union.

La réponse fut que : *la commune est déboutée, reste la procédure au fond – pas de demande à payer des dommages aux artisans pour l'instant.*

Je pense qu'au moment où la question a été posée, le jugement mentionnait que la commune devait des indemnités à un des intervenants sur le chantier du Trait d'Union. Pourquoi ne pas l'avoir dit et serait-il possible d'avoir plus de précisions sur la délibération du jugement ? »

→ *La commune a été condamnée à 1 200 €. Cette somme n'a pas été réclamée par l'entreprise. Nous sommes toujours en procès avec l'architecte (procédure au fond).*

- « Pour assurer la protection contre l'incendie du nouveau cinéma Mauclerc, un nouveau chemin d'accès a été tracé de l'étang au cinéma. Ce nouveau chemin a engendré des dégradations sur le site des jardins de Bel Air ou les pratiquants de swing golf ont trouvé un terrain de jeu. Est-il prévu une remise à niveau de cet espace ? »

→ *Monsieur TRAVERS répond que cette allée a été exigée par les pompiers, l'association utilisatrice pour l'activité du swing golf a été rencontrée et a indiqué que ce nouveau chemin ne gêne pas la pratique de ce sport. La commission de sécurité a émis un avis favorable, l'ouverture du cinéma aura lieu le 14 septembre 2011.*

- « Un constat est fait, lorsque l'on rentre dans les salles du Trait d'Union (sol en parquet), il n'y a plus gratte-pieds aux entrées des portes. Que sont-ils devenus ?

→ *M. GUITTIER indique qu'ils ont été utilisés sur le terrain stabilisé.*

Questions de Madame CAPRAIS :

- « Est-ce que la municipalité a prévu de faire retirer les vieux préfabriqués présents entre le collège Pierre de Dreux et l'école Alix de Bretagne ? »

→ *Ces préfabriqués n'appartiennent pas à la commune. Le Conseil Général s'en occupe.*

- « Comment a été défini le nombre d'heures de ménage sur Bel Air pour la personne recrutée en CAE, est-ce que ce sont ses seules missions ? »

→ *Le nombre d'heures correspond à la moyenne des heures de ménage effectuées en 2010. Les missions consistent en la réalisation de travaux d'entretien du bâtiment et de ses abords, des petites réparations. M. KERBOUZ sera associé au recrutement de l'agent, pour l'instant seule l'annonce est parue.*

Madame AUNEAU donne lecture des invitations :

- des ARTS CREATIFS le 9 septembre à 19 H 30 à la Halle au Beurre.

- du sénateur Dominique de LEGGE le 14 septembre à 18 H 30 à la mairie de LECOUSSE.